



**MISSION**  
Bon Accueil

CAS - 028 M  
C.P. - ITINERANCE  
AU QUEBEC



## Réflexions sur une politique en itinérance

*Mémoire déposé à :*

***La Commission des Affaires sociales  
Assemblée nationale du Québec***

*29 septembre 2008*

**Phénomène de l'itinérance au Québec**

**MISSION BON ACCUEIL**

**RÉFLEXIONS SUR UNE POLITIQUE EN ITINÉRANCE**

Mémoire présenté par :

M.M. Cyril Morgan, Directeur général

&

Gaétan Nolet, MBA, Directeur général associé  
Finances et Développement

À

**La Commission des affaires sociales  
Assemblée nationale du Québec**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1. MISE EN CONTEXTE</b>	<b>4</b>
1.1 Pour une approche intersectorielle de l'itinérance	4
1.2 Dresser un portrait fidèle de l'itinérance	5
1.3 Combattre l'itinérance chronique par le biais d'une politique sur l'itinérance	5
<b>2. POPULATIONS CIBLES ET PROBLÉMATIQUES</b>	<b>7</b>
2.1 L'itinérance : un phénomène aux multiples facettes	7
2.2 Des services gouvernementaux trop souvent inadaptés et insuffisants, des organismes communautaires de plus en plus sollicités	8
2.3 L'itinérance des jeunes : une réalité à considérer avec la plus grande attention	9
<b>3 QUELLES ACTIONS PRÉCONISER POUR LES GOUVERNEMENTS</b>	<b>10</b>
3.1 Un financement récurrent et plus accru de la part des gouvernements	10
3.2 Critères d'efficacité : des résultats qui parlent d'eux-mêmes	10
3.3 Un engagement plus important de la part des municipalités et des élus	11
<b>4 DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR DES RÉSULTATS PROBANTS ET DURABLES</b>	<b>12</b>
4.1 Renforcer la prévention par des initiatives en milieu éducationnel, communautaire et de santé	12
4.2 Un exemple de résultats probants	13
4.3 Pour une structure organisationnelle intersectorielle dotée d'un « Bureau » responsable de l'itinérance	13
<b>CONCLUSION</b>	<b>15</b>

## INTRODUCTION

Mission Bon Accueil compte plus d'un siècle, **117 ans** au total, d'expérience auprès de la population itinérante de Montréal. Organisme sans but lucratif ayant ouvert ses portes en 1892, avec la mission de venir en aide aux plus démunis de la ville (hommes, femmes et enfants), Mission Bon Accueil (MBA) a su avec le temps moderniser son approche de la pauvreté en général, en tentant d'apporter des solutions concrètes aux divers maux engendrés par cette dernière, dont le phénomène de l'itinérance que nous abordons dans ce présent mémoire.

La Mission des hommes a vu le jour en 1895. Montréal était alors l'une des villes industrielles prospères, un centre nerveux de l'Empire Britannique qui attirait déjà à l'époque de nombreux immigrants étrangers qui viendront peu à peu grossir le nombre de pauvres et de sans-abri. C'est dans cette conjoncture économique que fut créée MBA. Un contexte historique qu'il est utile de rappeler, puisqu'il fait d'elle un **témoin vivant** de l'évolution de l'itinérance à Montréal et un organisme expérimenté, non seulement auprès de l'itinérance des hommes adultes, mais aussi auprès des jeunes fréquentant le Roc-aide aux jeunes, son centre de jour pour jeunes itinérants se trouvant en plein cœur de Montréal.

Aujourd'hui, mis à part les 185 lits d'urgence dont elle dispose, MBA a choisi d'offrir d'autres voies de sortie à une population de plus en plus marginalisée avec des problématiques multiples, de plus en plus complexes. « *Le but n'est pas seulement de les aider mais de les apprendre à pêcher* » telles sont les paroles de Monsieur Cyril Morgan, Directeur général de MBA, car telle est la vision de MBA pour la population qui franchit ses portes : *l'empowerment* ou *prise de pouvoir sur leur vie*. Pour la permettre, d'autres services ont été créés :

- Des dortoirs (et dès 2009, des studios) de transition (40 lits) pour hébergement temporaire (de 3 à 6 mois) pour la stabilisation des personnes itinérantes.
- Un programme de traitement contre les dépendances et toxicomanies comprenant 50 places d'hébergement pour personnes itinérantes (en voie de certification au MSSS).
- Une banque alimentaire distribuant 15 tonnes de nourriture par semaine.
- Un programme d'insertion socioprofessionnelle (ISP) pour personnes itinérantes et/ou à risque de le devenir, en partenariat avec le CREP (Commission scolaire de Montréal) et Emploi-Québec (MESS).
- Plusieurs plateaux de réinsertion dont un programme d'économie sociale avec une friperie concept.

Pour lutter plus efficacement contre l'itinérance et aider le maximum de sans-abri, la Mission ainsi que les deux autres grands refuges de Montréal (La Mission Old Brewery et la Maison du Père) ont décidé d'unir leurs actions en formant la *Coalition de trois refuges* qui, à elle seule, totalise près de **300 ans** d'expérience en itinérance. Cependant, force est de constater que tous les efforts déployés par la communauté afin de répondre aux besoins d'une telle population resteront de portées limitées, tant que le gouvernement n'aura pas établi une **politique** et une **structure organisationnelle** bien définie, permettant une **prise en charge réelle** et **efficace** de l'itinérance.

# 1. MISE EN CONTEXTE

## 1.1 Pour une approche intersectorielle de l'itinérance

Dans le but de permettre une action publique efficace, le gouvernement se doit de privilégier une approche **intersectorielle**. Il ne s'agit pas seulement de cerner l'ampleur d'un phénomène sinon d'en dresser un portrait *juste*. Il est évident que les personnes affectées par l'itinérance chronique, cyclique ou situationnelle se retrouvent dans une situation d'urgence sociale très aigüe. En effet ces personnes n'ont ni emploi, ni logement, ni ressources financières et souffrent souvent soit de problèmes de santé physique ou de santé mentale, soit de dépendances diverses (toxicomanies, alcools, jeux etc....) et souvent même de plusieurs de ces problématiques à la fois. Or, jusqu'ici les ministères, les agences et les municipalités ont travaillé chacun de leur côté (en *silo*), en allouant des fonds en fonction de programmes spécifiques n'étant pas toujours adaptés à la réalité de l'itinérance.

Selon nous, une approche efficace viserait à faire coïncider les efforts comme suit :

- 1) Renforcer la prévention par des initiatives en milieu éducationnel, de santé et dans la communauté
- 2) Agir sur les situations d'urgence avec les refuges d'hébergement, les hôpitaux, le Service de Police de Montréal, le MSSS, le MAMR et le programme fédéral IPLI.
- 3) Agir et coordonner la santé physique avec les refuges d'hébergement, les hôpitaux et les urgences.
- 4) Intensifier la réinsertion sociale avec le programme PAAS d'emploi Québec et les ressources pédagogiques de la Commission scolaire de Montréal (CREP).
- 5) Agir sur les situations de dépendances et de toxicomanies en relation avec le programme-services DÉPENDANCES (« Unis dans l'action ») 2007-2012 du MSSS, les CRPAT et les CSSS.
- 6) Agir sur les situations en santé mentale en relation avec le plan de la SANTÉ MENTALE 2005-2010 du MSSS.
- 7) Agir sur l'itinérance des jeunes de la rue grâce au programme Jeunesse du MSSS, Emploi-Québec et du Ministère de l'Éducation (MESQL).
- 8) Agir auprès des aînés en collaboration avec le Ministère responsable des aînés.

- 9) Agir sur l'urgence liée au manque de logements (supervisés, à prix modique ou OSBL d'habitation) par le biais de la Ville de Montréal et du programme AccèsLogis du Ministère des affaires municipales et des régions du Québec.
- 10) Agir en sécurité alimentaire avec la Ville de Montréal, la Direction de la santé publique (DSP), le MSSS et Agriculture Québec.
- 11) Améliorer les connaissances, la recherche et la formation en collaboration avec les universités, les instances gouvernementales et les organisations communautaires.
- 12) Agir sur la judiciarisation des personnes itinérantes, leur droit de cité, et toute autre question de liberté civile en collaboration avec le RAPSIM, la Ville de Montréal, le Ministère de la Justice et celui de la Sécurité civile.

## **1.2 Dresser un portrait fidèle de l'itinérance**

Dresser un portrait fidèle de l'itinérance s'avère d'une importance cruciale pour donner lieu à des actions efficaces. Cela implique forcément, par ailleurs, un recensement systématique de la population itinérante auprès de laquelle on se propose d'agir. Ce recensement devrait coïncider avec le recensement de la population (soit tous les 5 ans) dans le but de garantir une mise à jour de l'information qui devrait être considérée comme des données importantes. La dernière étude datant de 1999, fait état d'environ 30 000 itinérants à Montréal. Or, en une décennie, le nombre de personnes concernées par ce phénomène a augmenté et leur profil a subi quelques changements. Un fait concret : il y a aujourd'hui de plus en plus de jeunes itinérants à Montréal. La plupart sont issus des Centres jeunesse qui, après leur 18<sup>ème</sup> année, les livrent à eux-mêmes, dans une société dont ils ignorent les rouages et les dangers. Un autre constat, beaucoup d'entre eux se promènent avec des chiens qu'ils considèrent souvent comme leur seule famille. De plus, on assiste également à une recrudescence de la population autochtone parmi les itinérants de Montréal, de plus en plus d'étrangers et de personnes provenant d'autres régions. Ne faire aucun suivi de la population (aucun recensement, ni portrait) serait inadmissible et pourrait laisser croire à un manque total d'intérêt quant au sort de la population itinérante au Québec. Mission Bon Accueil serait tout à fait disposée à participer à un tel exercice.

## **1.3 Combattre l'itinérance chronique par le biais d'une politique sur l'itinérance**

Parler d'« enrayer l'itinérance chronique » dans un monde idéal serait tout à fait approprié. Nous croyons en effet, que le gouvernement devrait se donner les moyens afin d'agir dans ce sens et ce, malgré la conjoncture économique de plus en plus difficile et même si nous sommes conscients du fait que certains (une minorité) choisissent délibérément cette voie. Pour ce faire, le gouvernement devrait se doter d'une politique ainsi que d'une structure organisationnelle intersectorielle qui favoriserait, en accord avec le milieu, une prise en charge, un accompagnement et la réinsertion de la clientèle itinérante.

En effet, l'expérience vécue par MBA depuis sa création, aura démontrée que sortir les itinérants de longue date de la rue nécessite beaucoup de persévérance, de même que la mise en place d'une structure particulière tenant compte de l'individu dans sa globalité (aspect physique, psychologique, économique et éducationnel) et dont l'objectif est surtout de l'aider à surmonter les problématiques auxquelles il doit faire face. Par ailleurs, même lorsqu'un individu semble sorti des sentiers battus les risques de rechute restent omniprésents.

Seule la mise en place d'une entité gouvernementale ou d'un programme spécifique visant à s'attaquer directement à l'itinérance chronique pourra permettre de tels résultats, car cela permettrait la mise en place de mécanismes précis, qui canaliserait les efforts de tous les ministères concernés, telle une machine bien huilée<sup>1</sup>.



---

<sup>1</sup> En y incluant, bien sûr, les objectifs énoncés dans la section 1.1 de ce chapitre

## **2. POPULATIONS CIBLES ET PROBLÉMATIQUES**

### **2.1 L'itinérance : un phénomène aux multiples facettes**

L'itinérance est un problème complexe, à plusieurs facettes qui touche, à Montréal, toute sorte de populations. Les femmes avec ou sans enfants, sont de plus en plus nombreuses à être touchées par ce phénomène. Les jeunes (même en fugue dès l'âge de 14 ans), comme il a été souligné plus haut, font également partie de ceux que cette vie n'épargne pas. Finalement, les hommes adultes constituent la population la plus visible et la plus nombreuse. Pour la rédaction de ce mémoire, nous nous axerons, de manière plus spécifique, sur l'itinérance des hommes adultes et des jeunes, puisqu'il s'agit là des populations bénéficiant de nos services et dont nous connaissons le mieux les problématiques ; même si l'itinérance des femmes nous préoccupe au plus haut point. Nous laisserons à nos partenaires beaucoup plus expérimentés, le soin d'aborder ce sujet en profondeur. Nous décrivons cependant, les deux types de cas auxquels nous sommes les plus souvent confrontés, en fonction des priorités que nous jugeons nécessaires dans le cadre d'une lutte efficace :

#### **○ Priorité 1 : Population en situation d'itinérance d'urgence**

La première des priorités devrait être accordée à la population en situation d'urgence et ce, peu importe le sexe ou l'âge. La situation d'itinérance d'urgence concerne toutes les catégories d'itinérants qu'elles soient situationnelle, cyclique ou chronique. Dans un premier lieu, l'important est de leur offrir un lieu sécurisant (surtout en hiver) afin de les préserver du froid et des intempéries, d'assurer leur sécurité alimentaire, de veiller à ce qu'ils conservent une certaine hygiène corporelle de façon à éviter la propagation de maladies et de leur offrir des services de référence vers d'autres ressources pouvant leur permettre de constituer le réseau d'aide qui favorisera leur retour à une vie stable.

#### **○ Priorité 2 : Population à risque de devenir itinérante**

Il existe dans les refuges, un type de population qui se retrouve sans domicile bien malgré elle, à la suite de circonstances « désastreuses » (perte d'un emploi, problèmes financiers, perte d'un logement ou tout simplement insuffisance de fonds). Ils sont de plus en plus nombreux à fréquenter les grands refuges. Ils sont environ 150 par année à fréquenter la Mission des hommes de MBA. Notre objectif est de les « stabiliser » et de leur offrir les meilleures conditions possibles, de façon à éviter que leur situation dégénère et qu'ils se retrouvent à la rue. Notre objectif est de les accompagner au mieux et de favoriser des conditions propices à un retour à l'emploi et/ou en appartement. Il s'agit d'une action préventive.

## 2.2 Des services gouvernementaux trop souvent inadaptés et insuffisants, des organismes communautaires de plus en plus sollicités

Puisque l'itinérance est une réalité plutôt mal définie par le gouvernement, il n'existe pas de services publics adaptés. « Défendre la veuve et l'orphelin », « donner le gîte et la nourriture à certains vagabonds » était jusqu'à il y a quelques années une mission confiée à l'église et de ce fait, aux organisations religieuses. Ceci explique les lacunes du gouvernement dans ce domaine. Les organismes communautaires ayant pris le relais, les organisations publiques n'ont pas éprouvé la nécessité de fournir des services directs et concrets à la population dans ce sens. Elles ont cru bon d'offrir un financement auxdits organismes dans le cadre de programme précis, ce qui explique la situation précaire de ces derniers dont les postes d'intervenants dépendent en tout ou partie du financement accordé par les gouvernements (municipal, provincial et fédéral) à travers des contrats de ville<sup>2</sup> et/ou de subventions émanant du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ou de l'Initiative de partenariat de lutte contre l'itinérance (IPLI).

Un autre constat important : les organismes, tels que les grands refuges de Montréal, qui tentent de répondre aux besoins de la clientèle itinérante masculine, se trouvent confrontés au fait que jusqu'ici, il n'existe aucune enveloppe ou de **programme précis** qui soit **spécifique à la clientèle itinérante masculine** (quoiqu'il en existe pour les femmes et pour les jeunes).

De plus, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), bien trop **restrictif** ne reconnaît pas la réalité du terrain et n'accommode pas les organismes communautaires offrant des services concrets à un **problème multifactoriel**. En tant qu'organisme multiservice tentant de répondre aux besoins réels de la population itinérante (et des démunis en général), MBA subit de plein fouet cette réalité. Par exemple, un organisme ne peut être inscrit que dans une seule catégorie du PSOC. *Que faire si les services rendus à la population correspondent à deux catégories strictement différentes, ne touchant pas au même type de personnes ? C'est notre réalité.* Sur le terrain, MBA sert à la fois les hommes adultes itinérants et les jeunes itinérants. Un financement n'est accordé pour les refuges, que dans la catégorie « Maisons d'hébergement pour hommes en difficultés ». Or, nous offrons également des services à quelque 700 jeunes itinérants et ce, depuis des années<sup>3</sup>, pour lesquels nous ne recevons aucun financement de la part du gouvernement. Nous croyons, par conséquent, que la meilleure solution, afin de palier ce manque à gagner, serait de créer un nouveau **programme-services ITINÉRANCE** avec son propre plan quinquennal.

Autre élément important, l'**absence d'une structure organisationnelle efficace** entre les différents ministères responsables de la question de l'itinérance devrait être considérée comme étant également un facteur explicatif du manque de cohérence des programmes conçus afin de répondre aux besoins engendrés par ce phénomène. Si la création d'un **programme à part entière** en itinérance par le MSSS s'avérait

<sup>2</sup> Qui malheureusement ne seront pas reconduits

<sup>3</sup> Service Le Roc-aide aux jeunes de la rue : 1448, rue Beaudry (Montréal) affilié à MBA depuis 2002.

impossible, nous croyons qu'il serait utile de créer **une entité distincte, responsable de la coordination** des programmes en matière d'itinérance.

### **2.3 L'itinérance des jeunes : une réalité à considérer avec la plus grande attention**

« Les jeunes d'aujourd'hui sont la société de demain », voici une affirmation tout à fait véridique. Si de 50 à 75 % des jeunes issus des Centres jeunesse de Montréal se retrouvent à la rue, qu'en sera-t-il de la société québécoise de demain ? Les actions à privilégier vis-à-vis des jeunes devraient être préventives et non curatives. Intervenir après 18 ans c'est bien trop tard ! La préparation à la vie active devrait s'effectuer avant les 18 ans.

Mission Bon Accueil a récemment soumis, à l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de Montréal, un projet intitulé *Programme Zoé*<sup>4</sup>, dans lequel Le Roc-aide aux jeunes de la rue se propose d'effectuer la préparation à la vie active de 30 jeunes par années dès l'âge de 16 ans, soit 2 ans avant qu'ils ne sortent des Centres jeunesse.

Cette préparation s'effectuerait en collaboration avec les Centres jeunesse situés à Montréal, par le biais d'une série d'activités, selon 4 axes précis : la socialisation, l'ouverture, l'insertion socioprofessionnelle et le développement cognitif et physique du jeune.

Le Roc se propose également d'accompagner les jeunes dans leurs diverses recherches (carrières, emploi, appartement). Un suivi serait effectué jusqu'à leur 25<sup>ème</sup> année, pour ceux qui le désirent. Tout cela dans le but de prévenir, non seulement l'itinérance, mais aussi la délinquance juvénile. C'est parce qu'une bonne partie des jeunes itinérants ou délinquants fréquentant le Roc sont issus des Centres jeunesse, que le Roc se propose de mener une telle action qui, bien évidemment, ne pourra être menée sans financement adéquat.

---

<sup>4</sup> « Zoé » signifiant « vie »

### 3 QUELLES ACTIONS PRÉCONISER POUR LES GOUVERNEMENTS

#### 3.1 Un financement récurrent et plus accru de la part des gouvernements

Le manque de financement sûr et récurrent de la part du gouvernement est la source d'un stress financier énorme pour les organismes communautaires qui ne peuvent jamais garantir la continuité d'un projet souvent très efficace dans la communauté. Ces derniers doivent souvent composer avec les réalités difficiles de la population qu'ils tentent d'aider au mieux de leur compétence ; avec un effectif trop souvent réduit par rapport à tous les besoins auxquels ils doivent faire face. Un financement beaucoup plus accru de la part des gouvernements (fédéral et provincial) contribuerait certainement à alléger ce poids.

Pour ce qui est des trois grands refuges de Montréal, les subventions allouées jusqu'ici sont nettement insuffisantes afin de couvrir les besoins réels. Ceux-ci devraient recevoir un financement récurrent beaucoup plus substantiel, par rapport à leur budget annuel de 15<sup>5</sup> millions \$ par année. 27 \$ par lit et par jour serait une somme que nous estimerions raisonnable afin de pallier le manque à gagner.

Un autre élément important à souligner est la parité. Il existe encore des inégalités entre les trois grands refuges de Montréal concernant les montants alloués par lit. Mettre fin à l'inégalité persistante devrait constituer l'une des priorités du gouvernement, qui devrait fixer une subvention correspondant au prorata du nombre de lits disponibles dans chacun des trois grands refuges de Montréal.

#### 3.2 Critères d'efficacité : des résultats qui parlent d'eux-mêmes

L'efficacité des organismes devrait se mesurer par les résultats visibles dans la communauté :

- 1) L'organisme communautaire contribue-t-il à la santé publique en encourageant de saines pratiques et de saines habitudes sanitaires ?
- 2) Y-a-t-il une réduction du nombre d'itinérants dans un périmètre donné ?
- 3) Ceux qui désirent sortir du cercle de l'itinérance bénéficient-ils d'un suivi ?
- 4) Sont-ils écoutés ?
- 5) Sont-ils engagés dans un processus de réadaptation, de réintégration ou de réinsertion personnalisée ?
- 6) Les problématiques (problèmes financiers, perte d'emploi, dépendances diverses) auxquelles ils font face ont-elles été identifiées ?
- 7) Bénéficient-ils d'un suivi ou d'un accompagnement quelconque correspondant à leur(s) besoin(s) ?

<sup>5</sup> Montant correspondant à la somme des budgets annuels des trois grands refuges de Montréal pour l'année 2007-2008

- 8) Sont-ils référés à d'autres ressources communautaires ou institutionnelles traitant leur type de cas, si l'organisme ne bénéficie d'aucune ressource dans le domaine ?
- 9) Certains ont-ils pu être réinsérés dans la société ?
- 10) Bénéficient t-ils d'un soutien visant à briser l'isolement durant le processus réinsertion sociale?

### **3.3 Un engagement plus important de la part des municipalités et des élus**

Le monde de l'itinérance peut parfois paraître assez dur et même parfois repoussant pour celui qui ne le connaît pas. Ceci explique pourquoi les habitants d'une ville peuvent parfois se sentir insécurisés dans une ville ou leur nombre est trop élevé. Pourtant, l'itinérant comme tout autre citoyen, fait partie de la ville et de ce fait, devrait être traité comme tel. Or, nous constatons aujourd'hui que rares sont les élus qui s'intéressent de près à leur cas et qui tentent d'adresser de façon efficace ce problème dans leur ville. La réaction est souvent de mettre en place des processus de répression (telle que la judiciarisation) visant à les chasser hors d'un périmètre donné. Ce qui loin de résoudre la question de l'itinérance provoque chez les individus concernés un sentiment profond de rejet et de frustration, en plus d'aggraver leur situation déjà bien plus que précaire. Que les élus s'engagent auprès des organismes qui interviennent auprès des itinérants leur permettrait de constater de façon pragmatique, le type d'action à préconiser.



## **4 DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR DES RÉSULTATS PROBANTS ET DURABLES**

### **4.1 Renforcer la prévention par des initiatives en milieux éducationnel, communautaire et de santé**

Combattre l'insécurité alimentaire chez les plus démunis des quartiers défavorisés, le décrochage scolaire dans les établissements secondaires, prendre en main une jeune mère toxicomane, c'est déjà prévenir l'itinérance. Il serait tout à fait judicieux d'intervenir en amont, en répondant aux difficultés que rencontrent les plus vulnérables, en resserrant le tissu social autour des individus isolés et en encourageant l'action d'organismes qui entreprennent de telles actions.

Ce sont des actions que nous avons également choisi d'entreprendre, par le biais de nos différents services. Mission Bon Accueil, grâce à son Centre multiservice a entrepris de répondre à ces besoins en étant près de la population en général, même si nous sommes conscients de ne pas détenir toutes les réponses. Nous avons par exemple pris l'initiative de lutter contre le décrochage scolaire, en équipant, chaque année, 2 000 enfants issus de familles très défavorisées du grand Montréal, en effets scolaires répondants aux critères de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). C'est une manière pour nous de combattre le décrochage sur le terrain. Surtout si nous savons, que beaucoup d'enfants ne peuvent étudier correctement parce qu'ils n'ont pas à leur disposition le matériel nécessaire.

Pour ce qui est de la prévention en matière d'itinérance chronique nous sommes actuellement entrain de mener, à la Mission des hommes de MBA, un projet de construction d'appartements supervisés pour les hommes en situation d'itinérance que nous appelons transitoire. Le but est de les « stabiliser » jusqu'à ce que leur situation s'améliore.

### **4.2 Des exemples de résultats probants**

- Des quelque 2 200 personnes qui, en 2006-2007, ont bénéficié de l'accompagnement offert à la Mission des hommes de MBA, 19 ont pu retourner à la vie active.
- Des quelque 700 jeunes ayant fréquenté le Roc-aide aux jeunes de la rue, 30 ont pu retrouver un logement décent et un travail rémunéré. 10 ont pu, suite à des entretiens avec les intervenants, être dirigés vers des programmes de lutte contre les toxicomanies et les dépendances.

- Le dimanche 25 mai 2008, 10 jeunes du Roc participaient à *L'Open de Montréal de Karaté Québec* réunissant 6 provinces du Canada, et remportaient le championnat en occupant les trois premières places.
- Toujours durant l'année 2006-2007, environ 500 familles ont cessé de bénéficier du dépannage alimentaire offert par le Service aux familles de MBA, grâce à nos interventions auprès d'elles.
- Environ 60 participants ont participé à notre programme d'insertion socioprofessionnelle.

Mission Bon Accueil ne fait pas qu'offrir des services à des sans-abri, elle favorise les conditions propices à un retour en société.

#### **4.3 Pour une structure organisationnelle intersectorielle dotée d'un « Bureau » responsable de l'itinérance**

Un plan d'action interministériel oui ! Mais avec un processus de **coordination** qui se traduirait, soit par la mise en place d'un **programme spécifique à l'itinérance** au MSSS, soit par la création d'un **bureau** responsable de l'itinérance. Ce qui résulterait en une action intersectorielle viable qui ferait converger tous les efforts vers un même objectif : celui de combattre l'itinérance.

En effet, la principale difficulté est d'arrimer entre elles les structures organisationnelles des différents programmes, des ministères et des organismes communautaires spécialisés en itinérance.

Puisqu'au moins 2 paliers de gouvernements sont interpellés (Québec et Montréal), et que cette démarche engage plusieurs ministères et départements de même que plusieurs programmes relevant d'un même département, des arrimages importants sont requis pour la mise en place d'une politique en itinérance efficace. Il nous apparaît donc impératif (si la création d'un programme indépendant en itinérance, par le MSSS, est impossible) que le gouvernement se dote d'une structure organisationnelle autonome revêtant la forme d'un secrétariat, ou d'une entité du même genre qui détiendrait les **pouvoirs** de même que le mandat d'interpeler tous les acteurs principaux concernés par l'itinérance, y compris les instances gouvernementales dont les rôles se définissent comme suit :

##### **Rôle du Ministère de la santé et des services sociaux**

- Programme de dépendance
- Programme de santé mentale
- Programme jeunesse
- Programme femmes
- Programme santé physique
- Soutien communautaire au logement social
- PSOC

**Rôle du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité**

- Programme PASS
- Programme d'entreprises d'insertion
- Programme de formation en emploi
- Nouvelles initiatives pour clientèles très éloignées du marché du travail

**Rôle du Ministère de l'Éducation, des Sports et des Loisirs du Québec**

- Cours en Insertion socioprofessionnelle
- Cours en intégration sociale
- Cours en éducation populaire
- Evaluations, attestations, reconnaissance des apprentissages

**Rôle conjoint du Ministère des Affaires Municipales et des Régions et de la Ville de Montréal**

- Programme AccèsLogis-Volet III
- Supplément au loyer

**Rôle conjoint du Ministère de la Justice et de la sécurité publique du Québec et de la Ville de Montréal**

- Concertations
- Définitions et clarifications du droit de cité
- Gestion de la sécurité et de l'espace public

**Rôle additionnel Ville de Montréal**

- Support financier au programme itinérance
- Support en sécurité alimentaire
- Support en insertion socioprofessionnelle



## CONCLUSION

Cette conclusion tient compte des dernières déclarations faites par le Ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr. Yves Bolduc, durant la conférence de presse ayant lieu dans les locaux de Mission Bon Accueil, à Saint-Henri, le 18 septembre 2008.

Nous constatons que de nombreux changements ont été opérés dans le cadre de référence en Itinérance, ce qui démontre une réelle volonté de la part de MSSS de collaborer à la recherche de solutions concrètes. Beaucoup des recommandations effectuées lors de la consultation publique sur le cadre de référence ont été prises en compte. Nous espérons toutefois, que le MSSS continuera à fournir des efforts dans ce sens, car de nombreux progrès restent à effectuer. Nous espérons également que les changements annoncés sauront se traduire par des actions efficaces sur le terrain, **en attendant que le gouvernement se dote d'une véritable politique en itinérance**. Il est vrai que tant qu'une véritable structure organisationnelle exclusivement dédiée à l'itinérance n'aura pas été mise en place, ce phénomène restera une question épineuse et ce, malgré tous les efforts et tous *les sacrifices* du milieu.

En ce qui concerne MBA, nos recommandations se résumeraient comme suit :

- Dresser un portrait juste et clair du phénomène pour lesquels nous recherchons des solutions.
- Mettre en place **un programme-services qui soit spécifiques à l'itinérance**. Le PSOC est bien trop restrictif et relègue les organismes offrant plusieurs services à différents bénéficiaires (comme c'est le cas de MBA) à une seule catégorie. Ces derniers peuvent parfois se sentir lésés dans leur financement.
- Créer une entité qui soit responsable de l'itinérance ainsi que de la coordination de plan d'action interministériel si la création d'un programme par le MSSS n'était pas possible.
- En attendant les changements cités précédemment, qu'il soit constitué une enveloppe spécifique à **l'itinérance des hommes adultes**.
- Susciter la prévention en encourageant les organismes communautaires et les institutions qui entreprennent des initiatives auprès des populations à risque (jeunes décrocheurs, aînés sans famille, chômeurs, personnes en proie à des difficultés financières, personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de dépendances, familles monoparentales)
- Augmenter, de façon substantielle, la somme allouée au trois grands refuges de Montréal dont les subventions par rapport au budget sont insuffisantes.
- Établir la parité entre les montants alloués par lit pour les trois grands refuges de Montréal.

Nous vous remercions de votre attention !